

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine	
Conseil Scientifique Territorial de Poitiers	
Catégorie : Espaces protégés	Source de la saisine : État
Date de Dépôt : Sans Objet	Date d'examen : 08/02/2022
Décision n° 2022-05	
Date de validation officielle : 08/02/2022	Objet : AVIS Projet d'aménagement du sentier du littoral RNN de Moëze-Oléron

Contexte de la demande

Le projet d'aménagement du sentier du littoral vise à assurer la continuité et la praticabilité tout le long de l'année d'un sentier littoral existant, sur un linéaire global de 6,5 km (dont 3,75 km jouxtant la RNN). Le dossier se compose :

- d'une description des travaux projetés et de différents scénarios proposés sur une partie des tronçons ;
- d'un diagnostic écologique des enjeux faune-flore ;
- d'une évaluation des impacts projetés des travaux sur les intérêts écologiques de la RNN ;
- de l'identification des mesures d'évitement et de réduction des impacts ;
- de l'identification de mesures de compensation en cas d'éventuels impacts résiduels.

Le pétitionnaire (la Communauté de communes de l'Île d'Oléron) s'est appuyé sur l'expertise du gestionnaire de la RNN et a essayé de trouver avec lui les meilleures solutions à prescrire.

Les travaux portent sur une surface de 11 ha touchant à la fois la Réserve Naturelle Nationale, les sites Natura 2000 (ZPS et ZSC), le site classé de l'île d'Oléron et les ZNIEFF de type 1 et 2.

Examen du CSRPN

- Les inventaires botaniques ont été réalisés en fin mai : ce qui est insuffisant car la période de floraison des espèces précoces est passée. La présence d'une espèce protégée (L'œillet des dunes), n'a pas été prise en compte alors qu'elle est indiquée présente dans l'OBV-NA, base de données à interroger systématiquement en amont des dossiers d'aménagement.
- Le nombre de chemins d'accès au littoral est diminué avec le projet, ce qui paraît être une bonne mesure. On passe de 10 accès actuellement aux plages, à 4 accès aménagés qui empruntent des passages déjà existants.
- Le principal point noir du dossier se situe au niveau du cheminement proposé par platelage bois qui passe sur un linéaire de 500 m en crête de dune grise. Ce

cheminement répond aux besoins d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ces espaces en dune grise sont des habitats qui concentrent une grande partie des enjeux pour la flore de la zone d'étude, avec 14 espèces déterminantes de ZNIEFF.

- Les statuts de la liste rouge, cités dans le dossier, sont erronés et seraient à reprendre pour mieux appréhender l'impact du projet sur la flore menacée. 6 espèces à enjeux forts à majeurs sont observés sur la zone d'étude, dont le Cynoglosse des dunes, une espèce de la Directive habitats, endémique franco-ibérique du littoral atlantique. Cette espèce est une annuelle, un léger piétinement de la dune grise lui est favorable.
- Le dossier présente la construction d'un cheminement sur platelage bois en sommet de dune grise comme une amélioration de la biodiversité par rapport au piétinement existant. À ce titre, le projet est présenté « sans impact » sur la biodiversité, et ne propose pas de mesures d'évitement, de réduction et de compensation. Cette évaluation des impacts n'est pas fondée pour plusieurs raisons :
 - Le platelage créé une ombre portée sur le milieu dunaire, composé d'espèces adaptées à un fort ensoleillement : la partie située sous le platelage sera dégradée par manque d'ensoleillement, l'habitat dune grise ne pourra pas se reconstituer dans un bon état de conservation. Le platelage représente une destruction de l'habitat de dune grise, à minima pour toute la surface située en-dessous ;
 - Le piétinement actuellement constaté en sommet de dune dégrade effectivement l'habitat, mais cette dégradation est réversible dès lors que le nombre de passages diminue. Ce piétinement se fait sur une période assez resserrée de l'année. Les layons secondaires sont moins piétinés et contribuent à maintenir une ouverture de la dune grise, favorable aux espèces annuelles, dont l'espèce à très fort enjeu dans la zone d'étude, le Cynoglosse des dunes ;
 - Un cheminement longeant la route/piste cyclable n'a pas été étudié, alors qu'il impacterait probablement moins l'habitat (les bordures de dunes grises en contact des zones anthropisées sont ordinairement rudéralisées). L'argument mis en avant est que ce cheminement ne serait pas utilisé par les usagers, ceux-ci préférant un cheminement en sommet de dune, contribueraient dans les mêmes proportions au piétinement de la dune. Cet argument est peu entendable quand on connaît l'efficacité des procédés de mise en défend des dunes par ganivelle ; Si le choix d'un cheminement longeant la route nécessite la coupe de Cyprès à gros fruits, ceci ne constitue pas une perte de biodiversité pour la flore et les végétations indigènes du littoral de l'île d'Oléron. En effet, cette espèce est exotique, plantée à des fins ornementales et provoque la dégradation de l'habitat de dune grise ;
 - De plus, la construction d'un équipement de ce type en plein cœur d'une dune grise à forts enjeux botaniques donne un mauvais signal aux collectivités, pour la mise en place de projets.
- Un suivi de la végétation doit être prévu après travaux : pour évaluer l'évolution de la biodiversité à la suite des travaux.

- Les travaux se feront pendant la période de l'année proposée par le gestionnaire de la RNN. Le jalonnement et la signalétique se feront également en lien avec la LPO, gestionnaire du site.

Décision du CSRPN

Le CSRPN rend un avis favorable sous conditions impératives :

- d'étudier un cheminement alternatif, accessible aux personnes à mobilité réduite, entre le Château et la Pointe des doux, évitant les secteurs à plus forts enjeux botaniques de la dune grise. Un cheminement longeant la route et la piste cyclable est suggéré ;
- de revoir l'évaluation des impacts sur l'environnement des aménagements réalisés (platelage bois notamment) ;
- de proposer, en fonction de cette évaluation des impacts, des mesures d'évitement, de réduction, et de compensation.

Ces nouveaux éléments feront l'objet d'une nouvelle présentation au CSRPN.

Poitiers, le 08/02/2022

Le vice-Président du CSRPN N-A



Michel METAIS